

> La lettre du bois de Champagne-Ardenne



LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION D'ÉTUDE POUR LA VALORISATION DU BOIS

ÉDITORIAL

Je succède à Philippe Tarteret après six années sous sa présidence. En votre nom à tous, je le remercie d'avoir développé notre association avec dynamisme et ardeur.

Rassembler, réfléchir, impliquer, motiver, imaginer, proposer sont nos tâches quotidiennes.

Toutes les professions de la filière sont les bienvenues dans cette communauté d'échange et de consensus qu'est Valeur Bois et, malgré les difficultés momentanées, nous nous efforcerons de réaliser et de réussir avec vous des actions efficaces.

Les acteurs de notre filière sont nombreux et divers. Aussi, il ne se passe pas d'années sans que nous ayons pour les uns ou pour les autres une pensée attristée.

C'est le cas des propriétaires forestiers qui sont une nouvelle fois victimes des aléas climatiques. Les plus convaincus d'entre eux ont réalisé des plantations sur les parcelles ruinées en 1999.

Malheureusement, ils sont souvent désolés de constater l'anéantissement de leurs travaux de reconstruction à cause de la sécheresse de cet été. Nous leur adressons notre plus sincère soutien.

Mais, nous sommes nombreux et passionnés et nous ne doutons pas que nos efforts portent bientôt leurs fruits.

Notre travail entièrement dédié à la forêt, aux arbres et au matériau bois sera consacré pour peu que les encouragements dont nous bénéficions de la part de l'Etat, du Conseil Régional et des Conseils Généraux ne faiblissent pas.

Les consommateurs montrent un attrait certain pour notre matériau ; mais c'est à nous, « les forces vives », de mettre en œuvre toute notre créativité et notre volonté pour gagner leur confiance et les convaincre d'utiliser encore plus nos produits en bois.

En effet, seule la mutation de nos habitudes de mise en œuvre de notre matériau élèvera nos entreprises, puis notre filière amont vers des horizons plus clairs et plus plaisants.

Votre bien dévoué Président.

Jean-Michel CUSSEY, président de VALEUR BOIS

JEAN-MICHEL CUSSEY SUCCÈDE À PHILIPPE TARTERET À LA PRÉSIDENTENCE DE VALEUR BOIS

Au cours de l'Assemblée Générale de Valeur Bois qui s'est tenue le jeudi 10 juillet 2003 au Conseil Régional de Champagne-Ardenne à Châlons-en-Champagne, la candidature de Jean-Michel Cussey en tant que nouveau Président de Valeur Bois a été adoptée par le Conseil d'Administration à l'unanimité.

M. Jean-Michel Cussey est le gérant de l'entreprise HURSON (scierie - séchoir - fabrique de palettes, caisses, emballages) située à Foulain en Haute-Marne, entreprise certifiée iso 9001 version 2000 et iso 14001 (site internet : www.hurson.fr).

Il était aussi le Président du GIBCA (Groupement Intersyndical des Bois de Champagne-Ardenne) depuis avril 2001. M. Jean-Michel Cussey succède donc à M. Philippe Tarteret qui fut Président de Valeur Bois durant 6 ans et qui a accepté d'être Président d'honneur de l'interprofession. L'ensemble des acteurs et partenaires de l'interprofession et de la filière Forêt-Bois de Champagne-Ardenne a tenu à remercier M. Philippe Tarteret en lui remettant deux objets remarquables en bois pour ces nombreuses années passées au sein de Valeur Bois.

L'ANNUAIRE PROFESSIONNEL DE LA FILIÈRE FORÊT/BOIS EN CHAMPAGNE-ARDENNE EST PARU !

Valeur Bois a travaillé à l'élaboration d'un annuaire unique regroupant tous les professionnels de la filière champardennaise ainsi que l'ensemble des adresses utiles pour les entreprises de la région.

Ce long travail de recherche, de validation et de synthèse des données est maintenant terminé et la première édition de l'annuaire de la filière Forêt-Bois en Champagne-Ardenne est disponible à Valeur Bois.

Pour commander cet annuaire : contactez Valeur Bois au 03 25 02 07 66.

Une participation aux frais d'édition et d'envoi de 10 euros vous sera demandée (gratuit pour les adhérents de Valeur Bois).



Remarque :

Malgré tout le soin que nous avons apporté à l'élaboration de cet annuaire, il se peut que des fautes soient parues ou que des entreprises aient été malencontreusement oubliées. Nous vous prions de nous en excuser et nous corrigerons notre base de données selon les informations que vous voudrez bien nous faire parvenir par écrit. A cette fin, vous disposez d'une fiche de rectification en fin de l'annuaire pour y annoter vos remarques et modifications.

SOMMAIRE

> Communication : les bienfaits de la publicité / Kit GPS.....	p. 2
> Le bois énergie	p. 3
> Copeaux de presse	p. 3 et p. 4
> La certification PEFC	p. 5 à p. 7
> Forêt QUALITÉ.....	p. 8
> Les ventes de bois informatisées.....	p. 9 et p. 10
> Action de développement bardage chêne	p. 11
> Un ingénieur bois/ Attention / Emplois	p. 12

COMMUNICATION

> Les bienfaits de la publicité... ...ou comment sortir de l'anonymat ?

Comment faire connaître la qualité de vos produits, de vos services et prestations, comment accroître votre notoriété et gagner ainsi quelques parts de marché sur vos concurrents (locaux ou étrangers) et sur les matériaux concurrents du bois ?

Quel chef d'entreprise ne s'est pas posé la question ?

Cet article a pour but de vous convaincre de l'utilité de la communication, votre audace et votre imagination feront le reste !

Pour gagner des parts de marché, deux démarches complémentaires sont à mener :

- renforcer la campagne de marketing et de publicité de votre entreprise,
- promouvoir le matériau bois et la filière par des actions collectives de sensibilisation.

1^{ÈRE} ÉTAPE SE FAIRE CONNAÎTRE :

Votre entreprise est performante, vos produits innovants, vos services de qualité... mais faites-vous ce qu'il faut pour le faire savoir ?

Certes, la conjoncture est mauvaise, la concurrence utilise des méthodes déloyales, l'administration vous met des bâtons dans les roues, les pays de l'est saturent le marché, etc. Mais pensez-vous vraiment qu'une attitude négative changera les choses ?

Contrairement à ce que beaucoup trop de chefs d'entreprise pensent encore, les sommes consacrées à la publicité de votre entreprise ne sont pas de l'argent gaspillé inutilement, pour autant que votre campagne de publicité soit bien menée.

En effet, comment les clients pourraient-ils venir chez vous, s'ils ne connaissent pas votre existence ? Plus on entend parler de vous, plus vous avez de chance que

l'on pense à votre entreprise pour honorer une commande.

Les outils à votre disposition :

Certes, l'édition d'une belle plaquette en quadrichromie est un premier pas indispensable, mais une brochure ne suffit pas à faire connaître votre entreprise.

Pour accroître votre notoriété, d'autres outils de communication sont à votre disposition, en voici quelques uns :

- le référencement dans les catalogues et annuaires professionnels, en faisant apparaître vos labels et certifications de qualité,
- les petites annonces dans les journaux professionnels et grand public,
- le sponsoring (de la Semaine du Bois, par exemple),
- la présence dans les foires commerciales et autres salons, avec bien entendu distribution de plaquettes, brochures et gadgets,
- les panneaux publicitaires de grand format, le fléchage bord de route,
- la création (et l'animation) d'un site internet...

Par ailleurs, il est conseillé de se faire aider de professionnels de la communication pour concevoir une campagne globale et complète, plutôt que d'agir au « coup par coup ».

2^{ÈME} ÉTAPE : TOUS UNIS POUR LA PROMOTION DU BOIS

Ensuite, pour trouver d'autres débouchés, il faut, bien entendu, développer l'utilisation du bois par rapport aux matériaux concurrents.

« Le bois est un matériau vieillot et ringard », « Le bois est cher et difficile d'entretien », ou pire encore « Utiliser du bois, c'est détruire les forêts ».

Tant que ces clichés seront dans les esprits, les lobbys du plastique, du béton et autres auront la belle part du marché de la construction, de l'ameublement et

des menuiseries. D'autant plus qu'ils ne se privent pas d'une occasion pour lancer des campagnes de publicité bien menées et d'envergure (cf. la bande dessinée « Planète Kourtevue » vantant les mérites du plastique « matériau écologique parce que recyclable » et dénigrant le bois « qui détruit les forêts » distribuée au printemps 2002 par l'éditeur Nathan aux instituteurs et professeurs des écoles).

Pour augmenter la consommation de bois, il faut donc promouvoir le bois comme matériau moderne et technologique, aux usages variés et, « cerise sur le gâteau », le bois comme matériau écologique par excellence (lutte contre l'effet de serre, production respectueuse de l'environnement et renouvelable, etc...).

Bien sûr, une campagne d'envergure efficace comme celle menée par les artisans de France (l'Artisanat, la 1^{ère} entreprise de France) est coûteuse et demande des moyens (interprofession nationale ?).

Cependant, à plus petite échelle, les actions locales de promotion du bois (Semaine du Bois, réunions avec les élus et commissions...) sont plus faciles à mettre en œuvre et participent également à améliorer l'image de marque de ce matériau que nous aimons tous.

C'est un des rôles de votre interprofession, mais sans vous, la plupart de ces actions perdent de leur crédibilité et de leur impact.

La promotion du bois est un travail de longue haleine et nous avons donc besoin de votre soutien financier via l'adhésion, mais aussi et surtout de votre participation aux actions proposées et aux diverses réunions.

VALEUR BOIS LOUE UN KIT GPS ET PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Valeur Bois dispose d'un « kit GPS » qui peut être mis à disposition aux adhérents de l'interprofession afin de leur faciliter l'acquisition de données de terrain référencées.

Ce « kit GPS » se compose du matériel de terrain (récepteur GPS) permettant la prise de données et

d'un ordinateur portable pour l'analyse des relevés de terrain.

Un accompagnement technique peut également être fourni par Valeur Bois pour la prise et l'analyse des données.



Pour les modalités de location, merci de nous contacter au 03 25 02 07 66.

LE BOIS ÉNERGIE

> Une énergie renouvelable d'avenir

Le bois, en tant que ressource énergétique, représente aujourd'hui en Europe la principale énergie renouvelable, loin devant les énergies éoliennes, hydrauliques, photovoltaïques etc. Le Bois Energie représente à lui seul plus de 80 % des sources d'énergie renouvelable en France et 4 % de la consommation nationale d'énergie (hors hydraulique).

Son développement est plus que jamais d'actualité. Le Bois Energie pouvant en effet contribuer à relever les défis énergétiques et environnementaux du XXI^{ème} siècle. Il s'agit d'ailleurs de l'une des options retenues par la France pour réduire ses émissions de CO₂, conformément aux accords de Kyoto.

Ainsi, avec les biocarburants, le bois énergie constitue l'un des atouts majeurs dans la lutte contre l'effet de serre, tout en participant au développement de l'emploi, à la diversification des activités agricoles et à l'élargissement de la filière bois.

En région Champagne-Ardenne, les actions en faveur du Bois Energie se développent et d'importantes réalisations ont déjà vu le jour. Un accord cadre liant l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Région a été conclu pour la période 2000-2006, visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables.

DES AVANCÉES DANS LES DÉPARTEMENTS DES ARDENNES ET DE LA HAUTE-MARNE

Les Ardennes ont participé au plan « Bois Energie Développement Local », proposé par l'Etat aux régions et départements volontaires. Ce plan, soutenu par l'ADEME et les Ministères de l'Industrie, de l'Agriculture et de l'Environnement, est arrivé à échéance fin 1998. Son objectif consistait à donner une impulsion significative au développement de l'usage de cette énergie renouvelable.

Quelques grosses chaufferies ont ainsi pu être créées dans le département des Ardennes : au niveau des collectivités (chaufferies et réseaux de Belleville-sur-Bar et de Sedan, chaufferie de l'hôpital Belair à Charleville-Mézières), mais aussi au niveau privé (quelques grosses chaufferies ont été implantées dans des entreprises de transformation du bois).

Dans le département de la Haute-Marne, plusieurs plans de réalisation de chaufferie ont été mis en place mais, à l'heure actuelle, peu de projets ont encore émergé.

Faisant suite à ce plan, un accord cadre liant l'ADEME et la Région Champagne-Ardenne a été conclu pour la période 2000-2006, visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables.

Dans l'ensemble, la demande d'accompagnement de projet Bois Energie demeure forte, aussi afin d'y répondre au mieux, les territoires et départements, en partenariat avec l'ADEME et la Région Champagne-Ardenne, renforcent les équipes dans le domaine des Energies Renouvelables, et plus particulièrement du Bois Energie.

DES CHARGÉS DE MISSION BOIS ENERGIE POUR LA HAUTE-MARNE ET LES ARDENNES

Face aux intérêts environnementaux, économiques et de développement local, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, avec l'appui et le soutien du Conseil Régional, de l'ADEME, et de la Fédération Haut-Marnaise des Bois, a recruté un Chargé de Mission Bois Energie au mois de juin de cette année.

De la même manière, dans le cadre du programme Interreg III-Eurowood, il est décidé de la création d'un poste similaire dans les Ardennes, au sein de l'ALE (Association Locale de l'Energie).

Leurs missions :

- > Accompagner et coordonner les actions pour la promotion et le développement du Bois Energie,
- > Favoriser l'émergence et la réalisation de projets Bois Energie.

Pour plus d'information sur le Bois Energie :

• En Haute-Marne
Sylvain VILLAR
Chambre d'agriculture / 26, avenue du 109^e RI
52011 CHAUMONT CEDEX
Tél. : 03 25 35 00 60 / Fax : 03 25 35 03 34
svillar@haute-marne.chambagri.fr

• Dans les Ardennes
Christel SAUVAGE
Agence Locale de l'Energie
La grange aux bois / 08000 WARQC
Tél. / fax : 03 24 59 09 15
c.sauvage@ale08.org

> Quelques copeaux de presse

Entreprise Roll à Saint-Remy-en-Bouzemont : un sursis de huit jours.

(L'UNION (CHALONS-EN-CHAMPAGNE) du 16/09/2003 en page : 8 sur 1 page(s))

Le tribunal de commerce de Bar-le-Duc a accordé le 15 septembre un sursis à l'entreprise marnaise de fabrication de meubles afin de lui permettre d'honorer les dernières commandes. Une nouvelle audience est prévue la semaine prochaine.

Le centre forestier des Récollets à Langres doit tracer de nouvelles pistes.

(LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE du 10/09/2003 en page : 20 sur 1 page(s))

La rentrée s'échelonne, mais avec 18 élèves de moins que l'an passé (120 cette année contre 138 l'année dernière), le centre forestier subit la désaffectation dont la filière bois fait l'objet. Plusieurs pistes sont à l'étude pour rebondir, comme la mise en place de formations dédiées à la gestion de l'environnement, la réponse à des besoins locaux et enfin l'examen des appels d'offres à formation publiés par le Conseil général et la Région.

Meubles Roll à Vitry-le-François : les salariés réclament un plan social de qualité.

(L'UNION (CHALONS-EN-CHAMPAGNE) du 13/09/2003 en page : 2 sur 1 page(s))

Reçus par la sous-préfète de Vitry, les salariés de Roll ne veulent pas être des laissés pour compte suite à la mise en redressement judiciaire de leur entreprise. Cette réunion technique avait pour but d'évoquer le reclassement éventuel des salariés et les formations pouvant leur être proposées. La sous-préfète annonce avoir eu des contacts avec M. Salé-Grace qui prévoit d'implanter une activité de fabrication de meubles avec reprise partielle des salariés de Roll. > Jean-Pierre Bouquet fustige les pouvoirs publics et la direction du groupe Jefka. Dans un courrier à la sous-préfète, le conseiller général réclame par ailleurs « la préservation du caractère industriel du site de Saint-Remy ». Il demande également « que le bassin d'emploi de Vitry soit classé zone de conversion afin d'y soutenir l'emploi et un travail de réindustrialisation ».

Meubles Roll : le spectre de la liquidation judiciaire.

(L'UNION (VITRY-LE-FRANCOIS) du 4/09/2003 en page : 3 sur 1 page(s))

La situation de n'arrange pas chez Roll à Saint-Rémy-en-Bouzemont, près de Vitry-le-François. Le marché du meuble continue de s'effondrer et l'administrateur judiciaire évoque la liquidation. A moins qu'un repreneur ne se manifeste à très court terme...

Un ébéniste talentueux à Gueux.

(L'UNION (REIMS) du 26/08/2003 en page : 2 sur 1 page(s))

Ebéniste, Romain Vigourt a installé son entreprise Kaleidos à Gueux depuis le 1^{er} avril 2003. Diplômé de l'école Boule de Paris, il conçoit et réalise toutes sortes de meubles pour la maison, pourvu qu'ils soient en bois.

SUITE>

Le programme européen de certification des forêts reconnaît la forêt champardennaise et les vertus de sa gestion.

(LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE du 25/07/2003 en page : 2 sur 1 page(s))

L'Association champardennaise de certification forestière (ACCF) a officiellement obtenu la certification PECF (Programme européen de certification des forêts), délivrée par l'Association française d'assurance qualité (Afaq). Ce certificat atteste que la constitution, les règles de fonctionnement et l'ensemble des actions engagées par l'ACCF en matière de gestion forestière est conforme au référentiel français de « gestion durable des forêts » élaboré par l'organisation PEFC France. L'objectif de l'ACCF est d'aboutir en cinq ans à la certification d'au moins 170 000 hectares sur les 670 000 hectares de forêts que compte la région. Cet objectif devrait être largement dépassé puisque déjà près de 115 000 hectares de forêts sont actuellement certifiés.

Jean-Michel Cussey est le nouveau président de l'interprofession Valeur Bois à Chaumont.

(CHAMPAGNE-ARDENNE ACTUALITES du 22/07/2003 en page : 1 sur 1 page(s))

Gérant de l'entreprise haut-marnaise Hurson (scierie, séchoir, fabrique de palettes, caisses emballages) à Foulain, entreprise certifiée Iso 9001 et Iso 14001 (www.hurson.fr), il est aussi le président du Gibca (Groupement intersyndical des Bois de Champagne-Ardenne). Il succède à l'Aubois Philippe Tarteret.

Les travaux forestiers ont une importance capitale dans le vie d'une forêt car de leur qualité dépend le caractère durable des peuplements.

(CHAMPAGNE-ARDENNE ACTUALITES du 22/07/2003 en page : 1 sur 1 page(s))

L'association « Forêt QUALITÉ » a été créée par 18 organismes forestiers champardennais pour concilier les intérêts des forêts, de leurs propriétaires et des entreprises tout en améliorant la qualité à tous niveaux. Créée et gérée à la fois par les donneurs d'ordres (propriétaires et gestionnaires) et par les entreprises (entreprises de travaux forestiers et exploitants), « Forêt QUALITÉ » se veut un outil de progrès pour l'ensemble de la filière. Par ailleurs, c'est aussi l'une des rares démarches complètement intégrée à la certification PEFC de la gestion durable des forêts. Pour en savoir plus, contacter l'Interprofession Valeur Bois à Chaumont, qui assure l'animation de « Forêt QUALITÉ » : tél. 03 25 02 07 66 - E-mail : foret.valeur.bois@wanadoo.fr (communiqué de presse).

Label qualité pour le lycée Charles-de-Gaulle à Chaumont.

(LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE du 19/07/2003 en page : 14 sur 1 page(s))

C'est le seul établissement haut-marnais à avoir obtenu le label « lycée des métiers » décerné par le rectorat, parmi les treize établissements labellisés en Champagne-Ardenne. Un « lycée des métiers » est un lieu d'enseignement qui privilégie et renforce les partenariats avec le monde professionnel. Charles-de-Gaulle est désormais repéré dans toute la région comme le « lycée des métiers » de la transformation du bois. Ce label prononcé pour trois ans est reconduit, sauf si le contrat n'est pas respecté. L'établissement pourra chercher à être labellisé sur une autre de ses spécialités comme la productique, par exemple.

Aube. La Menuithèque décore et finit le bois à volonté.

(L'EST ECLAIR du 15/07/2003 en page : 4 sur 1 page(s))

A quelques kilomètres de Bar-sur-Aube, Christophe Berns, menuisier-ébéniste fait découvrir cet été les activités de son entreprise spécialiste de la finition du bois. Cette PME emploie six salariés.

Vouziers : une entreprise qui marche au bois.

(L'ARDENNAIS du 14/07/2003 en page : E sur 01 page(s))

Dernièrement, l'entreprise ardennaise « Paris », spécialisée dans la fabrication d'escaliers en bois, a ouvert les portes de son atelier de Briulles-sur-Bar au public. Avec 8 salariés et les techniques utilisées, la société est à mi-chemin entre l'artisanat et l'industrie.

Formation : la « Maison bois outils concept » est opérationnelle.

(LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE du 20/06/2003 en page : 15 sur 1 page(s))

Lancé l'an dernier à l'initiative du CNDB (Comité national pour le développement du bois), le projet d'implantation d'un « plateau formation bois » au lycée Charles-de-Gaulle à Chaumont vient d'aboutir. Les premiers stagiaires sont à pied d'œuvre et ont entrepris la construction de cette « maison-école ». Jusqu'alors la seule « maison-école » de France se trouvait en Corrèze.

L'établissement chaumontais voit ainsi aboutir son souhait de créer à Chaumont un pôle de formation pour le grand Est. Ce plateau de formation est initialement destiné à un public de professionnels confirmés (salariés d'entreprises ou artisans notamment) qui souhaitent devenir des spécialistes maison bois (qui ne représente que 4 % du marché de la construction en France). A terme, ce concept pourrait se décliner au niveau des élèves du BTS du lycée haut-marnais qui possède deux sections « production bois ».

Meubles Roll à Saint-Remy : les salariés solidaires.

(L'UNION (VITRY-LE-FRANCOIS) du 18/04/2003 en page : 2 sur 1 page(s))

Suite à de grosses difficultés depuis quelques mois, le groupe Jefka, holding gérant l'entreprise meubles Roll à Saint-Remy-en-Bouzemont dans la Marne ainsi que celles de Gondrecourt et de Ligny-en-Barrois, dans la Meuse, envisage la suppression de 150 postes sur l'ensemble des trois sites. A l'usine de Saint-Remy-en-Bouzemont, vingt-deux licenciements sont prévus. Les salariés continuent à travailler en espérant sauver l'entreprise.

Filière bois.

(L'UNION Economie du 10/04/2003 en page : IV sur 1 page(s))

Avec un quart de son territoire en forêts, la Champagne-Ardenne se situe au 4^e rang des régions françaises en volume de production avec une première place pour le peuplier. La filière emploie quelque 13 300 salariés dans 1 100 entreprises et se positionne ainsi comme le 4^e employeur privé régional. La CRCI vient de sortir son premier 8 pages de l'année sur le secteur. Il est disponible à la CRCI et dans chaque CCI de la région et téléchargeable sur le site portail de la CRCI : www.champagne-ardenne.cci.fr

Scierie Collet : 7 licenciements pour sauver l'emploi.

(L'ARDENNAIS du 29/04/2003 en page : 07 sur 01 page(s))

La Scierie ardennaise Collet à Signy-L'Abbaye, va licencier de 7 salariés sur les 27

que compte actuellement l'entreprise. C'est pour maintenir le niveau d'activité, que DGG Finance, le repreneur, est contraint de procéder à ces licenciements. Un plan de formation a été engagé et une redynamisation de l'action commerciale de la société a été entreprise.

Baljer & Zembrod-Holtec à Marolles - Partenaire de la filière bois.

(ENTREPRENDRE & GAGNER EN CHAMPAGNE n° 5 du 1/04/2003 en page : 7 sur 1 page(s))

Filiale d'un groupe allemand, Baljer & Zembrod-Holtec commercialise et installe des matériels pour l'industrie de première transformation du bois. Commerciaux et techniciens interviennent en France et à l'étranger.

Bois.

(LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE du 6/05/2003 en page : 4 sur 1 page(s))

14 mai 2003, au Complexe agricole du Mont-Bernard à Châlons-en-Champagne : la journée régionale du bois, réservée aux professionnels de la filière organisée par l'Association champardennaise de certification forestière (ACCF) et l'interprofession aura pour thème « Certification de la gestion forestière durable et démarche qualité : quelles conséquences pratiques pour les professionnels de la filière bois en Champagne-Ardenne ? ».

> Bois toujours : le référentiel des constructions bois de champagne-Ardenne est prêt. 50 bâtiments remarquables ont été recensés. Contact : tél. 03 25 02 07 66.

La scierie Tarteret ouvre ses portes au public.

(L'EST ECLAIR du 13/05/2003 en page : 4 sur 1 page(s))

Dans le cadre de la Semaine nationale du bois, qui aura lieu du 14 au 18 mai, la plus grosse scierie de l'Aube ouvrira ses portes. Installée à Estissac, elle s'étend sur 30 000 m² et emploie 47 salariés pour un chiffre d'affaires de 7,6 M d'euros. La visite de cette entreprise permettra aux jeunes d'en savoir plus sur les métiers du bois.

La forêt en pleine croissance.

(L'UNION Economie du 15/05/2003 en page : IV sur 1 page(s))

Pour la 3^e année consécutive, l'ensemble de la filière forêt-bois se mobilise jusqu'au 18 mai pour faire découvrir les richesses et la diversité des forêts, les multiples facettes du bois et de ses métiers. La Champagne-Ardenne se met en 4 pour valoriser une filière qui participe à la valorisation de l'environnement, crée des emplois et constitue la réponse par excellence aux problèmes économiques de la planète. La filière représente 1 400 entreprises et 13 000 emplois en Champagne-Ardenne.

Les forêts de Champagne-Ardenne « certifiées ».

(PETITES AFFICHES MATOT BRAINE n° 6976 du 14/05/2003 en page : 3 sur 2 page(s))

Après douze autres régions, la Champagne-Ardenne vient à son tour d'obtenir le logo PEFC. Il s'agit de la certification des bois par le Programme Européen des Forêts Certifiées, qui est un argument de vente non négligeable. Tout propriétaire forestier qui le souhaite pourra bénéficier du logo PEFC s'il s'engage à respecter un cahier des charges en 10 points. Dès la fin 2003, près de 200 000 hectares devraient être certifiés. Les industriels du bois pourront garantir un suivi rigoureux des bois et de la forêt jusqu'au consommateur. Un groupe comme Lapeyre a déjà prévu d'inscrire dans ses catalogues des produits portant la marque PEFC.

Source : CRCI Champagne-Ardenne

> **La certification PEFC**

des entreprises de la filière bois de Champagne-Ardenne



Valeur Bois et l'Association Champardennaise de Certification Forestière (ACCF), au travers d'une action collective, accompagnent en 2003 les entreprises désireuses de faire certifier leur chaîne de contrôle PEFC, de manière simple et à moindre coût.

Issue des grands débats internationaux s'inquiétant de l'avenir de nos forêts, la certification de la gestion forestière durable est un instrument utilisant (grâce à la conscience écocitoyenne du consommateur moderne) les forces du marché pour promouvoir les « bons élèves » en terme de gestion forestière.

Vue au départ comme une question liée aux forêts tropicales, la certification des forêts s'est désormais étendue à toutes les forêts du monde et la pression des grands distributeurs de produits bois pour obtenir des garanties sur la gestion des forêts, dont sont issus les produits qu'ils mettent en vente, est de plus en plus forte. La filière bois ne peut désormais plus ignorer ce paramètre !

UNE RÉALITÉ DE MARCHÉ

L'enjeu de la vente de produits certifiés est de plus en plus important : l'aval de la filière se positionne de manière croissante en faveur de produits bois certifiés. Un bref panorama :

- Les Grandes Surfaces de Bricolages, soucieuses de leur image de marque, sont favorables aux produits bois certifiés « issus de gestion durable ». A titre d'exemple, le groupe Lapeyre s'est engagé à acheter exclusivement des bois issus de forêts certifiées pour leur gestion durable ou de forêts plantées, à horizon de 5 ans (engagement annoncé le 14 mai 2003 à Châlons en Champagne, lors de la Grande Journée Régionale de la Forêt et du Bois). Un des sites industriels du groupe (Cordier, basé à Epernay dans la Marne), a d'ailleurs reçu au printemps la certification de sa chaîne de contrôle PEFC.

- L'industrie du papier et du panneau entre massivement dans la démarche de certification : les unités travaillant avec des entreprises champardennaises sont soit déjà certifiées (Burgo-Cellardenne en Belgique), soit en phase de certification PEFC (Unilin dans les Ardennes ; Isoroy en Haute-Marne ; Stora-Enso dans le Pas-de-Calais).

- En ce qui concerne les scieries, certains marchés à l'export (Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne) ou certains produits (parquets) sont très sensibles sur cette question ; la certification des entreprises devenant dès lors indispensable.

La filière bois française dans son ensemble a pris conscience de cette réalité du marché moderne des bois : en août 2003, 174 entreprises de la filière bois française (95 exploitants et 79 entreprises de transformation, dont une majorité de scieurs) avaient fait certifier leur chaîne de contrôle et étaient à même de vendre du bois portant la marque PEFC.



L'UNION FAIT LA FORCE

Mais peut-être est-il important de rappeler à ce stade qu'il ne suffit pas, pour une entreprise de la filière bois, d'acheter des grumes ou des produits bois certifiés PEFC pour pouvoir vendre les siens avec le même logo...

Encore faut-il mettre en place, au sein de l'entreprise, un système de suivi rigoureux des bois, et faire vérifier (ou « auditer ») ce système par une tierce partie indépendante (voir schéma)! C'est cela qu'on appelle « faire certifier sa chaîne de contrôle ».

Et bien évidemment, cette démarche n'est pas gratuite : les organismes vérificateurs de la chaîne de contrôle ne travaillent pas bénévolement...

C'est pour aider les entreprises à surmonter ces deux difficultés (mise en place technique du système de suivi dans l'entreprise et coût de la certification) que l'interprofession Valeur Bois a monté, en collaboration avec l'ACCF, une opération collective pouvant permettre aux entreprises de la filière bois champardennaise de répondre à ces exigences du marché.

Ainsi, dès le début 2003 (le 30 janvier à Châlons en Champagne, et le 7 février à Magnant dans l'Aube), deux réunions ont sensibilisé plus d'une quarantaine de professionnels sur le sujet, et ont permis à Valeur Bois et à l'ACCF de mieux connaître la demande des entreprises en la matière.

Depuis, avec le soutien financier de l'Etat (pour la partie formation) et de la Région Champagne-Ardenne (pour le volet audit), un accompagnement plus complet est proposé aux entreprises les plus motivées afin que, dès les ventes d'automne, du bois PEFC puisse être transformé et vendu en Champagne-Ardenne.

Cette action collective comprend trois volets :

- Une journée de formation théorique en groupe d'une dizaine de personnes sur les différentes méthodes de mise en place d'une chaîne de contrôle, assurée par le service formation du CTBA. Trois sessions ont eu lieu (en mai dans l'Aube, en juin en Haute-Marne, en Septembre dans la Marne), ce qui a permis de former 30 chefs d'entreprises ou responsables d'achats bois. L'aide accordée par l'Etat a permis d'assurer la gratuité de cette action.

- Ensuite, un accompagnement individuel sur site d'une demi-journée pour approfondir la formation théorique et préparer concrètement à l'audit, assuré également par le service formation du CTBA. A terme, ce sont 20 entreprises qui seront ainsi encadrées d'ici à la fin de l'année. Le financement de l'Etat a permis de réduire le coût de cette action de conseil en entreprise à 207 euros.

- Pour finir, la réalisation d'un audit de type regroupé (groupes de 5 entreprises auditées individuellement sur une même période de temps) par le CTBA (service audit indépendant du service formation).

Le regroupement des entreprises pour les audits a permis d'obtenir des tarifs plus intéressants par rapport à une démarche individuelle de la part de cet organisme vérificateur (5 500 euros H.T., quelle que soit l'entreprise, sur les 5 ans du certificat, dont 1 340 euros H.T. à

payer la première année). La Région Champagne-Ardenne intervient à ce niveau en accordant une aide de 1 375 euros (soit 25 % du coût total de l'audit) aux 20 premières entreprises participant à l'action en 2003.

Cinq entreprises sont d'ores et déjà allées au bout de la démarche et ont obtenu leur certificat PEFC après avoir passé avec succès un audit de certification en juillet :

- deux scieries feuillues, dont une grosse unité (Scierie Tarteret SA, dans l'Aube) et une de taille beaucoup plus modeste (Bois et Scierie du Vaudois, également dans l'Aube) ;

- trois exploitants forestiers, allant de l'entreprise unipersonnelle (Jean-François Renaut exploitation forestière, dans l'Aube) à celle de taille conséquente (Etablissements Lambert, dans la Haute-Marne, 20 salariés), en passant par une structure plus modeste (Nord-Est Bois SARL, 6 salariés, voir page suivante).

Un deuxième groupe de 5 entreprises sera audité fin septembre – début octobre, les deux autres groupes seront programmés en fin d'année (novembre-décembre).

Répondre aux nouvelles exigences du marché des bois en matière de certification de la gestion forestière durable devient désormais incontournable. Valeur Bois et l'ACCF ont agi en partenariat avec l'Etat et la Région Champagne-Ardenne pour faciliter (tant au niveau technique que financier) l'accession des entreprises à la certification PEFC de leur chaîne de contrôle. Cependant, étant donné les politiques budgétaires actuelles, une telle action avec ces partenaires financiers semble ne pouvoir être envisagée que pour la phase de lancement de la démarche de certification des entreprises, soit jusqu'à la fin de l'année 2003.

Il est, à l'heure où cet article est mis sous presse, toujours temps de rejoindre les premières entreprises certifiées de Champagne-Ardenne, et donc de pouvoir bénéficier d'une « subvention de démarrage », non négligeable en ces jours de morosité économique. N'hésitez donc pas à contacter Valeur Bois ou l'ACCF qui se feront un plaisir de vous aider dans ce domaine !

Gaël LEGROS (ACCF)

ACCF

DRAF-SeRfOB

Complexe agricole du Mont Bernard
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Cedex

Tél. : 03 26 66 20 29 / Fax : 03 26 66 20 14

E-mail : gael.legros@agriculture.gouv.fr

Valeur Bois

Lycée Charles de Gaulle

Route de Neuilly – BP 2106

52904 CHAUMONT cedex 9

Tél. : 03 25 02 07 66 / Fax : 03 25 02 06 27

E-mail : valeur.bois@wanadoo.fr

> Le point de vue d'une entreprise d'exploitation forestière champardennaise

Nord-Est Bois est une SARL d'exploitation forestière créée en 1991 et employant 7 salariés.

Elle exploite 35 000 m³ de bois d'œuvre (25 000 m³ de peuplier et 10 000 m³ de bois durs, essentiellement chênes et frênes) et 5 000 tonnes de bois de trituration, principalement en Champagne-Ardenne, pour le compte de groupements de gestion, de propriétaires privés indépendants et de l'ONF. Ses principaux clients : les scieurs, les dérouleurs pour la fabrication de contreplaqués, et l'industrie de la trituration.

M. Hervé Jeanrat, gérant de la société, a accepté de répondre à nos questions.

Pourquoi vous-êtes vous engagé dans la démarche PEFC ?

H.J. : Ma clientèle de bois durs me demandait de plus en plus souvent d'aller dans cette démarche. D'autre part, je pense que cet engagement est nécessaire pour l'image de marque de notre profession.

Cela a-t-il été compliqué ? Des changements importants dans votre méthode de travail ou de suivi des bois ont-ils dû être apportés ?

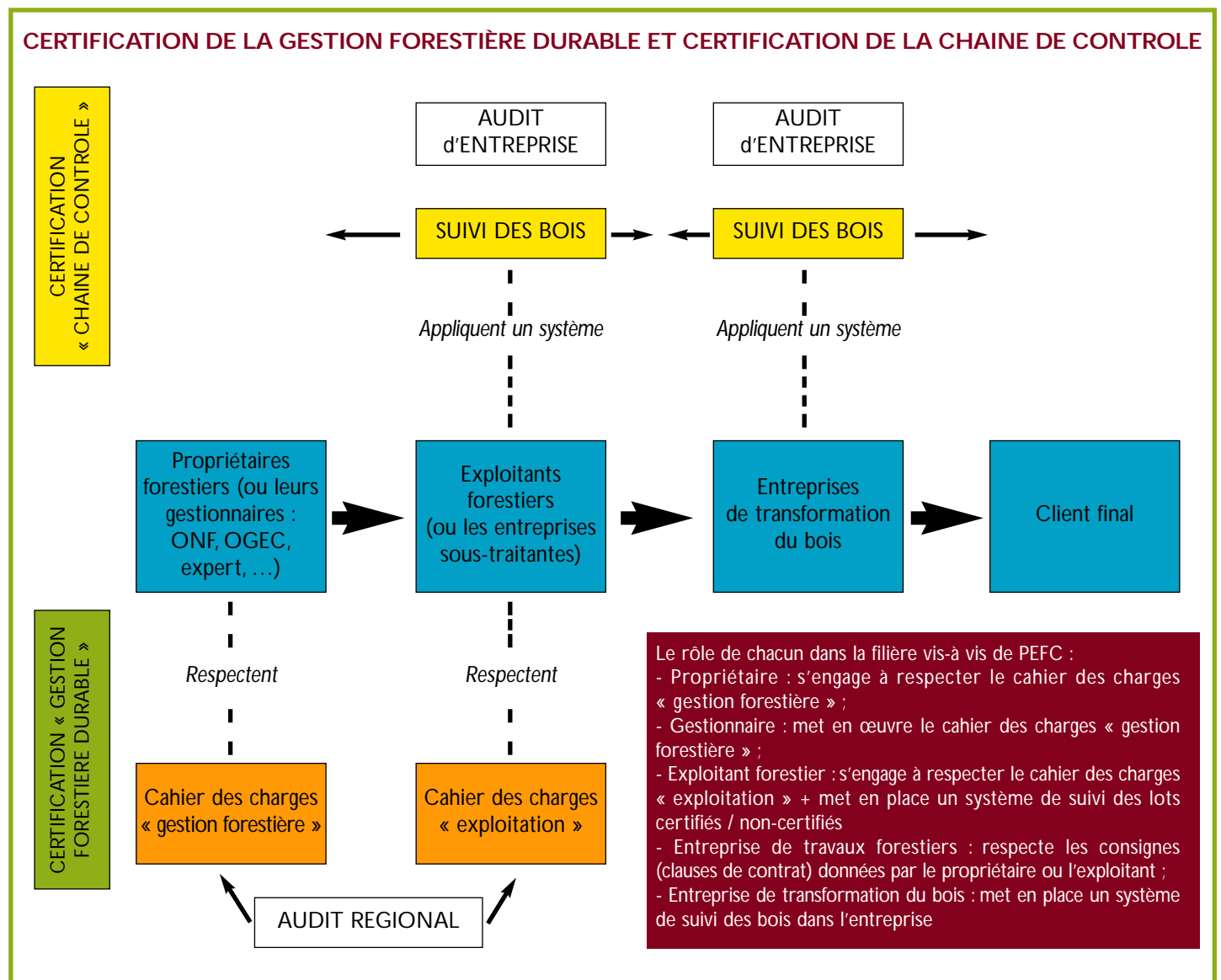
H.J. : La démarche demande du temps pour bien mettre en place tout le système et impose une gestion des coupes assez stricte, plus pointue que celle qui était effectuée chez Nord-Est Bois.

Le coût de la mise en place de la certification vous a-t-il semblé prohibitif ?

H.J. : Non, le coût de mise en place de la certification n'est pas prohibitif ; par contre le suivi du système tout au long de l'année augmentera la charge administrative.

Quels avantages (à court et moyen termes) attendez-vous de la certification PEFC de votre entreprise ?

H.J. : La certification PEFC impose l'application d'une charte de qualité, qui sera contrôlée, ce qui renforcera l'image de marque de nos produits aux yeux des industriels et du grand public. A moyen et long terme elle sera, je l'espère, la grande concurrente des autres certifications mondiales.



> Forêt QUALITÉ, un label de qualité pour les travaux forestiers...



... car « Le travail forestier a ses valeurs » !

Un pas en avant pour de meilleures relations entre ETF, exploitants, propriétaires et gestionnaires

À la fois, pour répondre à une demande des propriétaires et des gestionnaires forestiers (privés et publics) et au besoin de reconnaissance et de valorisation des entreprises forestières, les organisations professionnelles de Champagne-Ardenne se sont dotées d'un outil de progrès : Forêt QUALITÉ.

Du côté des donneurs d'ouvrage, il s'agit de disposer d'un signe distinctif pour sélectionner des entreprises de travaux forestiers ou des exploitants de qualité lors des appels à travaux ou de la mise en vente d'une coupe.

Pour les entreprises, c'est une reconnaissance officielle de toute la filière de la qualité du travail réalisé, et donc plus de chances d'obtenir des chantiers, en particulier dans les forêts certifiées PEFC.

QU'IMPLIQUE L'ADHÉSION À LA DÉMARCHE FORÊT QUALITÉ ?

L'adhésion des entreprises à Forêt QUALITÉ est une démarche volontaire, qui implique un engagement et le respect des règles fixées.

Ces règles ne sont toutefois pas extrêmement contraignantes mais relèvent plus du bon sens et du fonctionnement normal d'une entreprise : respecter la loi, ses clients et leurs forêts !

LES ENGAGEMENTS FORÊT QUALITÉ SE SITUENT À 4 NIVEAUX :

> 1^{er} niveau :

la charte de qualité, qui fixe le cadre général de l'activité des entreprises adhérentes, notamment le respect des lois et les relations avec les donneurs d'ouvrages.

> 2^e niveau :

les cahiers des charges, qui définissent des clauses techniques générales concernant la réalisation des travaux d'exploitation, de plantation et des travaux mécanisés.

> 3^e niveau :

le contrat de chantier : signé pour chaque chantier, le contrat précise l'ensemble des clauses particulières relatives au chantier (lieu, nature des travaux, prix, délais, consignes techniques, etc...).

> 4^e niveau :

l'évaluation du travail par les donneurs

d'ouvrage en fonction des engagements pris via Forêt QUALITÉ.

POURQUOI ADHÉRER ? QUELS AVANTAGES PEUT-ON TIRER DE L'ENGAGEMENT DANS FORÊT QUALITÉ ?

« Pourquoi s'encombrer de paperasseries supplémentaires, puisqu'on le fait déjà ? » se demanderont certains. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, la plupart des engagements qualité sont déjà appliqués par de nombreuses entreprises ; alors que peut apporter de plus l'adhésion à Forêt QUALITÉ ?

L'adhésion à Forêt QUALITÉ étant soumise à la validation par le conseil d'administration de l'association (autant de voix pour les donneurs d'ouvrages que pour les entreprises), celle-ci constitue bel et bien **une reconnaissance officielle** des représentants de l'ensemble de la filière régionale de la qualité de votre entreprise.

Cette reconnaissance vous permettra tout d'abord de vous **différencier par rapport à vos concurrents** lors d'appels d'offres.

En effet, mettre en valeur votre label Forêt Qualité dans vos propositions de prix vous permettra d'attirer l'attention :

- sur la qualité des prestations offertes (et non seulement sur le prix proposé pour les travaux),

- sur le respect des lois en vigueur et des consignes de travail,

- ainsi que sur la marque de confiance accordée à votre entreprise par l'ensemble de la profession (label Forêt QUALITÉ).

Votre engagement dans cette démarche de qualité pourrait donc bien se traduire par un **accès privilégié aux différents chantiers**, avantage non négligeable en cette période économiquement difficile et où les préoccupations environnementales deviennent incontournables.

D'autant plus que le nombre de forêts certifiées « gestion durable PEFC » par l'ACCF augmente de jour en jour (plus de 140 000 ha en Champagne-Ardenne, dont l'ensemble des forêts domaniales).

En effet, tout propriétaire d'une forêt certifiée PEFC doit faire appel de façon prioritaire à des entreprises de travaux forestiers adhérentes à Forêt QUALITÉ, ou bien, il doit faire en sorte que les entreprises travaillant chez lui respectent les mêmes engagements de qualité.

Autant dire que la liste des entreprises adhérentes à Forêt QUALITÉ va être très demandée !

Aussi, il faut signaler que l'ONF, lui-même engagé dans deux certifications de qualité (ISO 9000 et ISO 14000), va également tenir compte des gages de qualité présentés par les entreprises de travaux forestiers lors de leurs appels d'offres.

Enfin, votre engagement pour l'amélioration de la qualité des travaux forestiers vous apportera également une certaine **publicité** : toutes les entreprises adhérentes figureront dans une liste diffusée par Forêt QUALITÉ.

Dernier point, et non le moindre, l'engagement dans Forêt QUALITÉ permet de participer à la **lutte contre le travail illégal** (et donc la concurrence déloyale de ces entreprises). En effet, à force d'attirer l'attention des donneurs d'ouvrage sur le respect par votre entreprise de la législation du travail et sur la levée de présomption de salariat, le doute et la suspicion finiront par atteindre toutes les entreprises ne présentant pas les mêmes garanties que vous (à savoir le label Forêt QUALITÉ).

OÙ SE RENSEIGNER ? COMMENT ADHÉRER ?

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements sur cette démarche ou obtenir un dossier d'adhésion, contactez votre interprofession Valeur Bois.



> Action de développement bardage chêne

Dans le cadre du développement des ressources locales et notamment de l'utilisation du chêne dans la construction, la plate-forme technologique du lycée Charles de Gaulle et Valeur Bois, avec le concours du CNDB, vous proposent de mettre en place une démarche de valorisation de produits bois au lycée Charles de Gaulle.

L'objectif de cette action est de mener une étude et une information afin de valoriser au mieux les produits bardage chêne qui actuellement possèdent peu de débouchés. Ceci est dû, le plus souvent, à une méconnaissance du produit et de sa mise en œuvre, ce qui entraîne indéniablement une utilisation des plus limitées.

Les axes de travail pourraient être dans un premier temps :

- > Définir le cahier des charges matériau suivant une ou deux qualités (Bardage type bâtiment industriel ou agricole et bardage pour habitation).
- > Mener une expérimentation sur le délavage des tanins.
- > Présenter les résultats obtenus et informer les utilisateurs ainsi que les donneurs d'ordre sur une utilisation adéquate et les avancées techniques du bardage chêne.

Nous invitons à participer à cette action tous les acteurs de la filière concernés ainsi que les architectes.

Si vous désirez recevoir de plus amples informations sur ce projet et afin de préparer au mieux cette action, merci de nous retourner par fax cette page complétée au :

- 03 25 30 69 33 (PFT transformation des bois - J. M. Mouton)
- ou 03 25 02 06 27 (Valeur Bois - J. G. Combes)

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse postale :

Téléphone / fax :

Adresse électronique :

Cachet de l'entreprise

Quelles sont vos préoccupations par rapport à l'utilisation du chêne en bardage ?

.....
.....
.....

Quelle est votre expérience ?

.....
.....
.....

Souhaitez vous participer au groupe de travail ?

Oui

Non

UN INGÉNIEUR BOIS STAGIAIRE « GRATUIT » PENDANT 6 MOIS

L'école du bois d'Epinal, ENSTIB demande à ses élèves de trouver un terrain de stage pour une durée de 4 à 7 mois dont la période commence en mars 2004

En Champagne-Ardenne, il existe une possibilité de subventionner les projets amenant une innovation technologique dans le cadre d'un stage technologique réseau (STR) avec une participation financière du réseau de diffusion technologique de Champagne-Ardenne.

Jean-Marie Mouton, animateur de la plate-forme technologique, propose de coordonner la mise en place de ces actions et un contact est déjà pris avec M. Masson enseignant responsable des stages.

Pour plus de renseignements, contacter J.M. Mouton au 06 82 14 79 50.

> **Attention :** la date limite d'utilisation de certains produits phytosanitaire arrive !*

Plusieurs produits phytosanitaires utilisés en forêt sont désormais interdits à la vente (depuis le 30 juin 2003) et leur usage sera interdit à partir du 31 décembre 2003.

En effet, un avis du Ministère de l'agriculture, paru au JO du 18 août 2002, a fixé la liste des substances actives des produits phytosanitaires dont l'autorisation de mise sur le marché était retirée ainsi que les dates d'application :

- la date limite de vente est fixée au 30 juin 2003 et la date limite d'utilisation au 31 décembre 2003,
- les substances concernées pour la forêt sont les herbicides suivants : le dalapon, le dichlorprop, la fosamine et l'hexazinone.

Les produits commerciaux correspondants (et donc désormais interdits) sont :

- > ARCAN SP,
- > ARCAN 10G,
- > ARCAN 15G,
- > Débroussaillant DP,
- > NOVERTIX débroussaillant,
- > Débroussaillant 2D,
- > NOVERZONE ZX,
- > KRENITE forêt.

Le VELPAR L bénéficie pour sa part d'une dérogation spéciale pour « usage

essentiel » et reste autorisé jusqu'au 31 décembre 2007.

Les produits encore autorisés en forêt sont :

- > FOUGEROX,
- > FUSILADE X2 et FUSILADE Max,
- > ROUNDUP BIOVERT (Attention le « ROUNDUP » tout court n'a jamais eu d'autorisation pour cet usage),
- > TOUCHDOWN SYSTEME 4 et TOUCHDOWN PLUS,
- > GARDENET granule,
- > GARDENET Paysage,
- > GARDENURS FLO,
- > KERB FORESTIER liquide,
- > FORESONE,
- > TARGA D+
- > BASE BROUSSAILLES,
- > OURAGAN,
- > AMAZON,
- > TRIBEL,
- > TIMBREL F,
- > GARLON GS Forêt.

Soit 18 produits commerciaux fabriqués à partir de 10 matières actives différentes.

**information participant à la politique de gestion durable de forêts en Champagne-Ardenne*

Source :

« La Forêt Privée »
n°271 mai/juin 2003
61, avenue de la Grande Armée
75782 Paris cx 16
Tél. : 01 45 00 46 61

DEMANDES D'EMPLOIS

Les C.V. de ces personnes sont disponibles à VALEUR BOIS sur simple demande

> **Mme Marielle LAURENT**

7, rue du 8 mai – 51230 CONNANTRE
Tél. : 03 26 81 07 99 - Port : 06 10 48 77 22
23 ans

TECHNICIENNE FORESTIÈRE

Cherche emploi dans le domaine forestier et la commercialisation des Bois

Formation :

BTS Technico-Commercial « Produits d'Origine Forestière », BTA « Gestion des Chantiers Forestiers » BEPA « Aménagement de l'Espace », anglais, allemand

> **M. José HENRIQUES**

140, Rue Haute – 88140 LA VACHERESSE
Port : 06.71.63.73.86

Cherche emploi secteur achat/vente de bois

Formation :

BTS Technico-Commercial « Produits d'Origine Forestière », BTA « Conduite et Gestion des Chantiers Forestiers », BEP « Aménagement de l'Espace » « Travaux Forestiers »

> **M. Michael HUN**

Rue d'Ardent Bois – 52240 MERREY
Tél. : 03 25 31 36 11 - Port : 06 77 11 41 87
21 ans

TECHNICIEN BOIS

Formation :

BTS « Systèmes Constructifs Bois et Habitat », Terminale STI « Bois et Matériaux Associés »

> **M. Jean-Jacques RAVIART**

18, rue de Chivencelle – 59163 SAINT AYBERT
Tél. : 03 27 26 56 81 - Port : 06 83 73 68 74
21 ans

OUVRIER FORESTIER

Cherche emploi en sylviculture

Formation :

BPA « Ouvrier Hautement Qualifié en Sylviculture », BTA « Gestion et Conduite des Chantiers Forestiers »

> **M. Etienne BLOT**

4, allée Jacqueline – 17690 ANGOULINS SUR MER
Tél. : 05 46 43 69 81

INGÉNIEUR BOIS (ESB)

Cherche emploi dans la création, développement, lancement et suivi marketing de nouveaux produits bois ou dans études de marchés du bois

Formation :

Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Supérieure du Bois à Nantes (1998), Maîtrise de Mécanique à « The University of Reading » mention AB (dans le cadre d'un partenariat ERASMUS avec l'université de POITIERS), anglais, espagnol, informatique (Windows, AutoCAD, Algor...)

> **M. Alexandre FOUCAUD**

2, Grande Rue – 25770 FRANOIS
Tél. : 03 81 48 51 20 - Port : 06 88 46 71 52
27 ans

TECHNICIEN FORESTIER

Cherche emploi dans le domaine de la promotion du bois, la gestion forestière ou la commercialisation

Formation :

BTSA Technico-Commercial « Produits d'Origine Forestière », BTSA « Gestion Forestière », informatique (SIG, GPS et bureautique), anglais courant, notions d'allemand